

6760/19 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 06 mars 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 06 mars 2019

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Règlement d'exécution du Conseil mettant en oeuvre le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

E 13884



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 5 mars 2019
(OR. en)

6760/19

LIMITE

CORLX 87
CFSP/PESC 152
RELEX 180
FIN 168
COEST 58

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en œuvre le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2019/... DU CONSEIL

du ...

**mettant en œuvre le règlement (UE) n° 269/2014
concernant des mesures restrictives eu égard
aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale,
la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil du 17 mars 2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine¹, et notamment son article 14, paragraphe 1,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

¹ JO L 78 du 17.3.2014, p. 6.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 17 mars 2014, le Conseil a adopté le règlement (UE) n° 269/2014.
- (2) À la suite du recours à la force par la Fédération de Russie, qui a abouti, le 25 novembre 2018, à la capture de militaires ukrainiens et à la saisie de navires dans le détroit de Kertch, en violation du droit international ainsi que de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, le Conseil estime qu'il convient d'ajouter huit personnes à la liste des personnes, entités et organismes faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe I du règlement (UE) n° 269/2014.
- (3) Il y a donc lieu de modifier en conséquence l'annexe I du règlement (UE) n° 269/2014,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Les personnes énumérées à l'annexe du présent règlement sont ajoutées à la liste figurant à l'annexe I du règlement (UE) n° 269/2014.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président

ANNEXE

Les personnes ci-après sont ajoutées à la liste des personnes figurant à l'annexe I du règlement (UE) n° 269/2014:

"

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
176.	Sergey Nikolayevich STANKEVICH (Сергей Николаевич СТАНКЕВИЧ)	Sexe: masculin Né le 27.1.1963	Chef de la direction des frontières du Service fédéral de sécurité de la Fédération de Russie pour la "République de Crimée et la Ville de Sébastopol", contre-amiral. En cette qualité, il était responsable de l'intervention de la flotte des garde-côtes de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 25 novembre 2018, qui a empêché l'accès des navires ukrainiens à leur côte de la mer d'Azov, ce qui a compromis l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine et compromis la sécurité de l'Ukraine en perturbant les mouvements et l'opérabilité des navires militaires ukrainiens. Cette intervention a également contribué à consolider l'annexion illégale de la péninsule de Crimée à la Fédération de Russie.	+

+ JO: veuillez insérer la date de publication du présente règlement.

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
177.	Andrey Borisovich SHEIN (Андрей Борисович ШЕИН)	Sexe: masculin Né le 10.6.1971	<p>Chef adjoint de la direction des frontières - chef de l'unité des garde-côtes du Service fédéral de sécurité de la Fédération de Russie pour la "République de Crimée et la Ville de Sébastopol". En cette qualité, il participait à des opérations contre les navires ukrainiens et leurs équipages menées dans le cadre de l'intervention de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 25 novembre 2018, qui a empêché l'accès des navires ukrainiens à leur côte de la mer d'Azov, ce qui a compromis l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine et compromis la sécurité de l'Ukraine en perturbant les mouvements et l'opérabilité des navires militaires ukrainiens.</p> <p>Cette intervention a également contribué à consolider l'annexion illégale de la péninsule de Crimée à la Fédération de Russie.</p>	+

+ JO: veuillez insérer la date de publication du présente règlement.

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
178.	<p>Aleksey Mikhailovich SALYAEV</p> <p>Aleksey Mikhailovich SALYAYEV</p> <p>Oleksii Mykhailovych SALIAIEV</p> <p>(Алексей Михайлович САЛЯЕВ, Олексій Михайлович САЛЯЄВ)</p>	<p>Sexe: masculin</p> <p>Né le 22.8.1978</p>	<p>Commandant du navire de patrouille frontalière "Don" (numéro d'immatriculation 353) du service des garde-frontières du Service fédéral de sécurité de la Fédération de Russie. Il commandait le navire qui a activement participé à l'intervention de la Fédération de Russie contre les navires ukrainiens et leurs équipages le 25 novembre 2018 et il a dirigé l'éperonnage du remorqueur "Yany Kapu" de la marine ukrainienne. Cette intervention a empêché l'accès des navires ukrainiens à leur côte de la mer d'Azov, ce qui a compromis l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine et compromis la sécurité de l'Ukraine en perturbant les mouvements et l'opérabilité des navires militaires ukrainiens.</p> <p>Cette intervention a également contribué à consolider l'annexion illégale de la péninsule de Crimée à la Fédération de Russie.</p>	+

+ JO: veuillez insérer la date de publication du présente règlement.

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
179.	Andrei SHIPITSIN / SHYPITSIN (Андрей ШИПИЦИН / ШИПЦИН)	Sexe: masculin Né le 25.12.1969	Commandant du navire de patrouille frontalière "Izumrud" du service des garde-frontières du Service fédéral de sécurité de la Fédération de Russie. Il commandait le navire qui a activement participé à l'intervention de la Fédération de Russie contre les navires ukrainiens et leurs équipages le 25 novembre 2018, qui a empêché l'accès des navires ukrainiens à leur côte de la mer d'Azov, ce qui a compromis l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine et compromis la sécurité de l'Ukraine en perturbant les mouvements et l'opérabilité des navires militaires ukrainiens. Cette intervention a également contribué à consolider l'annexion illégale de la péninsule de Crimée à la Fédération de Russie.	+

+ JO: veuillez insérer la date de publication du présente règlement.

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
180.	Aleksey Vladimirovich SHATOKHIN / Oleksii Volodymyrovich SHATOKHIN (Алексей Владимирович ШАТОХИН / Олексій Володимирович ШАТОХІН)	Sexe: masculin Né le 26.1.1971	Chef du service responsable du point de contrôle de Kertch pour la "République de Crimée et la Ville de Sébastopol" du Service fédéral de sécurité de la Fédération de Russie. Il a participé à des opérations contre les navires ukrainiens lors de l'intervention de la Fédération de Russie contre les navires ukrainiens et leurs équipages le 25 novembre 2018, qui a empêché l'accès des navires ukrainiens à leur côte de la mer d'Azov, ce qui a compromis l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine et compromis la sécurité de l'Ukraine en perturbant les mouvements et l'opérabilité des navires militaires ukrainiens. Cette intervention a également contribué à consolider l'annexion illégale de la péninsule de Crimée à la Fédération de Russie.	+

+ JO: veuillez insérer la date de publication du présente règlement.

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
181.	Ruslan Alexandrovich ROMASHKIN (Руслан Александрович РОМАШКИН)	Sexe: masculin Né le 15.6.1976	Chef du service responsable du point de contrôle pour la "République de Crimée et la Ville de Sébastopol" du Service fédéral de sécurité de la Fédération de Russie. À ce titre, il était responsable de la coordination de l'intervention des forces de la Fédération de Russie contre les navires ukrainiens et leurs équipages le 25 novembre 2018, qui a empêché l'accès des navires ukrainiens à leur côte de la mer d'Azov, ce qui a compromis l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine et compromis la sécurité de l'Ukraine en perturbant les mouvements et l'opérabilité des navires militaires ukrainiens. Cette intervention a également contribué à consolider l'annexion illégale de la péninsule de Crimée à la Fédération de Russie.	+

+ JO: veuillez insérer la date de publication du présente règlement.

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
182.	Sergey Alekseevich SHCHERBAKOV (Сергей Алексеевич ЩЕРБАКОВ; Сергій Олексійович ЩЕРБАКОВ)	Sexe: masculin Né le 2.11.1986	Commandant du navire de lutte anti-sous-marine "Suzdalets" de la flotte de la mer Noire de la Fédération de Russie. Il commandait le navire qui a participé à l'intervention de la Fédération de Russie contre les navires ukrainiens et leurs équipages le 25 novembre 2018 et il a participé activement à l'interception du remorqueur "Yany Kapu" et à la saisie de la canonnière "Nikopol". Cette intervention a empêché l'accès des navires ukrainiens à leur côte de la mer d'Azov, ce qui a compromis l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine et compromis la sécurité de l'Ukraine en perturbant les mouvements et l'opérabilité des navires militaires ukrainiens. Cette intervention a également contribué à consolider l'annexion illégale de la péninsule de Crimée à la Fédération de Russie.	+

+ JO: veuillez insérer la date de publication du présente règlement.

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
183.	Aleksandr Vladimirovich DVORNIKOV (Александр Владимирович ДВОРНИКОВ)	Sexe: masculin Né le 22.8.1961 Lieu de naissance: Ussuriysk, Primorskiy Krai, Fédération de Russie	Commandant du district militaire méridional des Forces armées russes, colonel général et responsable des forces militaires dans la région, y compris en Crimée et à Sébastopol, illégalement annexées. À ce titre, il était responsable des opérations de la Flotte de la mer Noire et d'autres forces militaires menées par la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 25 novembre 2018, qui ont empêché l'accès des navires ukrainiens à leur côte de la mer d'Azov, ce qui a compromis l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine et compromis la sécurité de l'Ukraine en perturbant les mouvements et l'opérabilité des navires militaires ukrainiens. Cette intervention a également contribué à consolider l'annexion illégale de la péninsule de Crimée à la Fédération de Russie.	+

"

+ JO: veuillez insérer la date de publication du présente règlement.